

COMITE FRANÇAIS DES ÉTUDES BYZANTINES

Compte rendu de l'Assemblée générale DU 2 AVRIL 2022

Présents (32) : Frédéric Alpi, Marie-France Auzépy, Michel Balard, Marie-Hélène Blanchet, René Bondoux, Béatrice Caseau, Pierre Charrey, Jean-Claude Cheynet, Alexis Chryssostalis, Marie-Hélène Congourdeau, Muriel Debié, Olivier Delouis, Vincent Déroche, Jannic Durand, Raul Estanguí Gomez, Jean-Pierre Grélois, Catherine Jolivet-Lévy, Anna Lampadaridi, Élisabeth Malamut, Sophie Métivier, Brigitte Mondrain, Cécile Morrisson, Brendan Osswald, Catherine Otten, Brigitte Pitarakis, Dubravka Preradovic, Annick Peters-Custot, Vincent Puech, Ioanna Rapti, Jack Roskilly, Jean-Michel Spieser, Constantin Zuckerman.

Représentés à jour de leurs cotisations (8) : Dorota Giovannoni, Michel Kaplan, Delphine Lauritzen, Agnès Lorrain, Dominic Moreau, Andreas Nicolaidès, Filippo Ronconi, Giovanni Stranieri.

Nombre de votants : 40

La séance est ouverte à 10h29, le quorum étant atteint : sur les 77 membres du Comité à jour de leur cotisation, 40 sont présents ou représentés.

Le Président salue l'Assemblée après un café d'accueil bienvenu en ces frimas quasi hivernaux, et remercie tous les membres réunis de leur présence. La précédente Assemblée générale s'est tenue il y a moins de 6 mois, un délai fort inhabituel lié au report de notre réunion annuelle le 16 octobre 2021, pour cause de crise sanitaire. Nous avons été alors généreusement accueillis dans les locaux de l'École pratique des Hautes études qui, grâce à l'amitié de Vassa Kontouma et Ioanna Rapti, avaient pu être mis gracieusement à notre disposition et où nous avons même pu boire un verre de champagne à l'issue de notre réunion pour saluer l'espoir d'un retour prochain à la normalité. La tenue de la présente Assemblée était toutefois nécessaire, à quelques mois du Congrès de Venise. Le Président remercie donc chaleureusement l'INHA et son directeur, Eric de Chassey qui, comme en 2019, et grâce à l'aide du Service des Moyens techniques de l'INHA, a mis à notre disposition la salle Vasari mais aussi, pour notre rendez-vous convivial qui suivra l'Assemblée, la salle Warburg. Grâce à Vincent Déroche et à sa participation généreuse, le verre de l'amitié tend à se rapprocher des pots amicaux qui marquaient nos Assemblées avant la pandémie. Le Président tient également à remercier Fatiha Mihoubi au Secrétariat des Objets d'art du Musée du Louvre, pour son concours dans l'organisation de l'événement, et rappelle la visite prévue cet après-midi à 14h30 au Louvre de l'exposition *Venus d'ailleurs, matériaux et objets voyageurs*, sous la houlette de Philippe Malgouyres, conservateur en chef au département des Objets d'art, l'un des deux commissaires de l'exposition et son principal artisan.

Puis le Président invite à passer directement à l'ordre du jour.

1. Approbation du P.V. de l'Assemblée générale d'octobre 2021

L'Assemblée n'ayant pas de question, on passe aussitôt au vote, qui conclut à l'approbation à l'unanimité.

2. Rapport moral du Président

Ce sera un rapport bref. Le Président tient d'abord à saluer l'implication des membres du Bureau du CFEB, le Trésorier Vincent Puech, son adjoint Guillaume Saint-Guillain, qui se rétablit d'une atteinte du covid, et la Secrétaire Annick Peters-Custot. Certaines crises semblent trouver des apaisements : la situation sanitaire paraît en voie d'amélioration ; le déplacement de notre Congrès international à Venise-Padoue et son report pour août 2022, suite à la crise politique en Turquie à l'été 2020, sont effectifs, et le Président remercie les membres du CFEB de la confiance montrée à l'égard du bureau en acceptant à la dernière AG de prolonger de façon inédite son mandat jusqu'en janvier 2023, afin qu'il puisse conduire jusqu'au bout la mission liée au nouveau calendrier du 24^e Congrès.

Le Président évoque l'effroyable actualité qui, depuis le 24 février, a mis la guerre aux portes de l'Europe avec une brutalité qu'on ne pensait pas voir réactualisée. Il était à ce moment-là en Russie et peut témoigner de la complexité de la situation et des réactions sur place. Nous ne pouvons que penser à nos collègues en Ukraine, en Pologne, en Roumanie, dans les Pays baltes, en Russie.

Depuis notre dernière Assemblée, nous avons déploré la disparition d'un de nos membres, Tania Velmans, directrice de recherche honoraire au CNRS, dont l'avis de décès est paru le 1^{er} mars. Tania Velmans, née à Sofia, avait suivi, réfugiée en France, l'enseignement d'André Grabar et c'est lui qui l'avait placée dans l'équipe des *Cahiers archéologiques* qu'il avait fondés et qu'elle co-dirigea à sa suite avant de prendre la direction des *Cahiers balkaniques* en 1992.

Nous avons également déploré la perte d'un membre éminent de la communauté internationale des byzantinistes, Walter Kaegi, un des fondateurs des études byzantines outre-Atlantique, disparu le 24 février. On évoquera aussi Fabrizio Bisconti, professeur à l'Institut pontifical d'archéologie chrétienne, qui fut aussi membre et Secrétaire de la *Pontificia Commissione di archeologia sacra*, et qui nous a quittés il y a quelques jours, le 22 mars.

En leur mémoire, le Président demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence.

Au-delà du deuil, l'Assemblée générale peut se réjouir de la candidature de six nouveaux membres, qu'on examinera peu après. Par ailleurs, la communauté des byzantinistes se félicite de l'annonce qui a été faite par la nouvelle Présidente de l'établissement public du musée du Louvre de la création d'un nouveau département consacré aux Arts de Byzance et des chrétientés d'Orient, regroupant les collections byzantines, coptes, post-byzantines et celles des chrétientés d'Orient aujourd'hui dispersées et si peu visibles, un projet désormais bien en route sur le plan administratif. Un directeur de la Préfiguration du futur département vient de prendre ses fonctions, le 14 mars, Maximilien Durand, ancien directeur du musée des tissus et du musée des décoratifs et de Lyon, vice-Président du Centre international d'étude des textiles anciens (CIETA), et jusqu'alors directeur adjoint des collections de la ville de Paris. Il est chargé d'élaborer pour l'automne le projet scientifique et culturel de ce futur département, avec la constitution d'une équipe et la programmation des futures salles pour leur ouverture au public en 2025, avec l'aide d'un Comité scientifique en cours de constitution que Jannic Durand aura l'honneur de présider.

La présente Assemblée doit surtout, désormais, se pencher sur cette riche année 2022 qui est, bien entendu, l'année du Congrès international, celle du renouvellement du Bureau de l'AIEB et celle qui conduira – à vrai dire sans grand mystère, puisqu'une seule candidature a été enregistrée, – à la désignation du prochain séjour du 25^e Congrès en 2026.

3. Rapport du Trésorier :

Il y a peu de nouveautés depuis octobre 2021, moment où avait été dressé le bilan financier des années 2020 et 2021. En termes de mouvements financiers, le CFEB a depuis été sobre.

Peu après la précédente Assemblée générale (octobre 2021), le Comité a versé trois années de cotisations (2020, 2021 et 2022) soit 600 euros au titre des cotisations annuelles à l'AIEB. Nous sommes donc en règle désormais. L'excédent avant notre AG 2022 était de 28 561,50 € ; en réalité le solde « utile » est de **24 561,50 €** (car il faut mettre de côté 4000 € pour la publication de l'HDR de Ioanna Rapti). Le montant des cotisations de ce jour correspond environ au « fonds Zacos » de 1776,31 euros, uniquement destiné à financer la sigillographie. Le grand sujet du jour est, évidemment, l'usage d'une partie de ce trésor pour le Congrès 2022.

On vote sur le rapport financier, approuvé à l'unanimité moins une abstention (celle du Trésorier lui-même).

On vote ensuite sur le quitus au trésorier : il lui est également accordé à l'unanimité moins une abstention (la sienne).

4. Élection de nouveaux membres

La Secrétaire présente les six candidatures de cette année, un nombre élevé très satisfaisant. Dans l'ordre alphabétique :

Audren Le Coz, actuellement professeur d'histoire-géographie en lycée à Nantes, et titulaire d'un doctorat soutenu en 2017 à Sorbonne université, sous la direction de Jean-Claude Cheynet et Bernard Flusin, et portant sur : *Résistance et mutations de l'autorité impériale entre Antiquité tardive et Moyen Âge : le règne de Zénon (474-491)*. La candidature est appuyée par le parrainage de Jean-Claude Cheynet et Bernard Flusin.

François Pacha Miran, licencié de l'École du Louvre, également chargé de collection à la photothèque Gabriel Millet (Collection chrétienne et byzantine de l'EPHE) et chargé de Travaux pratiques à l'École du Louvre, est titulaire d'un doctorat soutenu en octobre 2021 et préparé sous la direction de Ioanna Rapti et Muriel Debié sur : *L'art du livre syriaque : liturgie, image et poésie, XI^e-XIII^e siècle*. Sa candidature est soutenue par Muriel Debié et Ioanna Rapti.

Stephanos Petalas, tout juste docteur de l'EPHE sous la direction de Brigitte Mondrain (19 mars 2022), a travaillé pour sa thèse sur le thème suivant : *Recherches sur la tradition manuscrite de la Synopsis Historiôn de Georges Kédrenos*. Il est actuellement chercheur au FNS (Fonds National Suisse) dans le cadre du projet ENLAC (Éditer numériquement la littérature apocryphe chrétienne). Sa candidature est parrainée par Brigitte Mondrain et Constantin Zuckerman.

On présente à peine Catherine Saliou, professeure à Paris 8, directrice d'études cumulante à l'EPHE, membre associée de l'UMR 8167 et spécialiste des villes protobyzantines. Elle est parrainée par Vincent Puech et Ioanna Rapti.

Mareva U, actuellement chargée de collection à la photothèque Gabriel Millet (Collection chrétienne et byzantine de l'EPHE) et chargée de cours à Paris 1, est docteure en histoire de l'art et archéologie de l'EPHE avec une thèse préparée sous la direction de Ioanna Rapti et soutenue en décembre 2021, sur : *Les lieux liminaires et leurs décors dans les églises monastiques byzantines (Xe-XVe siècle) : fonctions, significations et expériences des portes et des passages*. La candidature est parrainée par Ioanna Rapti et Catherine Jolivet-Lévy.

La dernière candidature est relative au statut de membre étranger correspondant : il s'agit de celle de Catherine Vanderheyde, titulaire d'une thèse de l'université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne sur la sculpture architectonique mésobyzantine (sous la direction de Jean-Pierre Sodini), maître de conférences HDR à l'Université de Strasbourg depuis 2014, mais malgré tout membre du comité belge des études byzantines pour une question de nationalité, visiblement, qui a peu à faire avec nos statuts. Toujours est-il que ce choix ne peut la faire

adhérer au CFEB au titre de membre. Sa candidature est parrainée par Catherine Jolivet-Lévy et Jean-Michel Spieser.

Pour finir, la Secrétaire rappelle que lors de la précédente Assemblée générale, en octobre dernier, il avait été unanimement proposé à Paule Pagès de faire acte de candidature comme membre de notre Comité, puisqu'elle a tous les titres pour en faire partie, mais que cette proposition n'a pas été suivie d'une candidature. Il conviendrait peut-être de rappeler à Paule Pagès cette possibilité.

L'Assemblée générale vote par bulletin secret sur ces six candidatures. Le scrutin aboutit au décompte suivant : nombre de votants : 37 (Ioanna Rapti, destinataire de deux procurations, n'était pas encore arrivée) ; nombre de suffrages exprimés : 37 ; nombre de voix pour : 37. Les candidats sont donc devenus membres à l'unanimité de l'assemblée générale.

5. Site du CFEB / Portail des études byzantines en France (O. Delouis)

Grâce à un travail mené depuis plusieurs années, le CFEB s'est donné d'un site internet à jour et opérationnel. En revanche, des difficultés de divers ordres se sont manifestées au passage des notices bibliographiques sous Zotero, comme cela a été expliqué lors de l'AG d'octobre 2021. Olivier Delouis a donc décidé d'accepter de nouveau d'intégrer manuellement et au fil de l'eau les notices individuelles des membres (à jour de leurs cotisations, précise la Secrétaire).

Désormais, un autre constat s'impose : en raison de la nature dispersée de nos institutions, il est difficile de rendre compte sur le site du CFEB de la richesse de nos travaux dans un contexte de comparaison permanente des activités scientifiques des comités nationaux, dont certains mènent une politique de communication fort nourrie. On se propose donc de transformer cet outil qu'est le site du CFEB en portail des études byzantines françaises pour rendre justice à nos activités. Les nombreuses candidatures de nouveaux membres sont réjouissantes. On pourrait donc proposer à nos jeunes recrues, plus à l'aise avec les outils numériques, de contribuer à prendre en charge la constitution d'un réseau plus visible avec des informations plus riches, d'autant que notre site est désormais d'une prise en main plus aisée. On ne peut faire l'économie d'un site qui donnerait une idée globale de la byzantinologie française.

La discussion s'engage : Michel Balard suggère de prendre modèle sur la *Society for the Study of the Crusades and the Latin East* qui transmet à ses membres un tableau annuel des publications et recherches en cours. Annick Peters-Custot expose que le but est plus de communiquer à l'extérieur de notre cercle qu'entre nous ; et que le rythme annuel est trop lent. Vincent Déroche intervient pour signaler qu'une même discussion s'est récemment déroulée à l'équipe « Monde byzantin » de l'UMR, et a donné des conclusions similaires : cette activité, très utile, est chronophage et il convient de bénéficier d'une main d'œuvre à rechercher du côté des doctorants et jeunes docteurs. Constantin Zuckerman précise qu'il faut les rémunérer, car en aucun cas on ne peut fonctionner sur la base du bénévolat. Il convient de mettre en place un système de vacation. Une discussion s'engage sur les possibilités les plus commodes et les plus économiques de procéder à des rémunérations par vacations.

Olivier Delouis précise son propos : dans un contexte fortement compétitif entre les écoles de byzantinologie (qui communiquent d'ailleurs souvent en anglais), l'effet « vitrine » que peut jouer le site du CFEB est important. Les étudiants français comme étrangers devraient pouvoir aisément trouver sur notre site les ressources pour étudier dans nos domaines en France, plutôt que de partir à la cueillette d'informations dispersées sur les sites d'universités où Byzance n'occupe par nature qu'une part modeste. Fédérés derrière un portail dynamique, sur le modèle de celui de la « Society for the Promotion of Byzantine Studies » anglaise ou de

l'« Associazione Italiana di Studi Bizantini », les byzantinistes français trouveraient avantage à rendre compte non seulement des activités du CFEB, comme c'est aujourd'hui le cas, mais aussi à présenter leur actualité institutionnelle, scientifique ou éditoriale, en lien éventuel avec les réseaux sociaux.

Brigitte Mondrain demande si l'on ne pourrait pas rémunérer un doctorant sous une forme indirecte, en subventionnant ses activités de recherche. Vincent Déroche pense que le service du personnel de Sorbonne Université pourrait s'occuper de rémunérer cette vacation, dont le montant lui serait versé par le CFEB. Enfin Constantin Zuckerman expose qu'il y a une dizaine d'années, la solution la plus simple pour les services rémunérés, c'était le chèque association (mais on ne sait s'il existe encore).

Muriel Debié privilégierait le modèle utilisé par les études syriaques, à savoir un groupe de diffusion collaboratif, dans lequel chacun apporte les informations sans qu'il y ait de modération, ou alors très légère. C'est un système international et flexible. Olivier Delouis en convient mais l'avantage du site du CFEB ainsi employé, c'est qu'il deviendrait le portail institutionnel de la byzantinologie française.

Marie-Hélène Blanchet propose d'en discuter avec les jeunes générations, plus habiles avec les outils de communication numérique. Par ailleurs, selon elle, si on renforce le contenu du site du CFEB, il pourrait être intéressant d'y proposer les pdf de toutes les ressources disponibles gratuitement en ligne, sur HAL et Persée. Il s'agit certes d'un important travail initial pour centraliser les publications. Sophie Métivier conclut en soutenant cette initiative, à condition qu'on ne lésine pas sur le coût.

Suite à ces échanges, le Président propose à l'Assemblée de confier un mandat au bureau du Comité pour formuler, avec l'aide d'Olivier Delouis, des propositions permettant d'enrichir le site du CFEB.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

6. Informations sur le prochain Congrès de l'AIEB (Venise-Padoue 2022)

Le Président rappelle la tenue d'une séance plénière consacrée au patrimoine byzantin, avant de passer la parole à la Secrétaire pour les actualités sur le Congrès. Ces dernières sont peu nombreuses. La date limite pour télécharger les résumés des communications est devenue le 30 avril (et non le 1^{er} avril). Sinon, la programmation des tables rondes n'est toujours pas disponible ce qui commence à être ennuyeux pour les participants qui ne souhaitent pas rester durant tout le Congrès ne peuvent toujours pas prendre leurs billets ni réserver leurs nuitées.

Concernant les aspects financiers, le trésorier rappelle que le Comité a mis environ 10 000 € de côté, sur le modèle des dépenses occasionnées au Congrès de Belgrade en 2016, pour lequel le CFEB avait dépensé 7 200 € pour les bourses des doctorants et jeunes chercheurs, et 3 600 € pour les membres du Comité soit 10 800 € en tout. C'est ce montant de 10 000 € environ qui a été communiqué à John Haldon, le Président de l'AIEB.

On est donc parti, pour une première évaluation, sur l'idée d'adapter les modes de financement des bourses aux jeunes chercheurs à ceux choisis par l'UMR, à savoir, pour les étudiants et jeunes chercheurs sans soutien financier : 600 € s'ils communiquent, 300 € s'ils viennent au Congrès en « spectateurs ». Après sondage, réalisé par la Secrétaire, une dizaine de bourses seraient à attribuer. On a donc pensé proposer également de subventionner les collègues titulaires dépendants de laboratoires impécunieux, et éventuellement des chercheurs ukrainiens et/ou russes.

La discussion commence. Sur ce sujet des finances du Congrès. Michel Balard trouve anormal que les frais de participation soient les mêmes pour une participation au Congrès en présence et à distance. Il souhaite que le CFEB intervienne auprès du bureau de l'AIEB pour

que les droits soient nettement amoindris lorsqu'on assiste au Congrès. Jean-Claude Cheynet estime qu'une telle demande risque de faire exploser le budget des organisateurs italiens. Le Comité italien a déjà eu visiblement bien du mal à établir un budget de manière équilibrée au dernier moment, après le transfert du Congrès d'Istanbul à Venise. Béatrice Caseau (par ailleurs Trésorière de l'AIEB) expose que le sujet du mode « hybride » (associant les visioconférences aux modalités habituelles du Congrès, en présence) a déjà été âprement discuté entre le bureau de l'AIEB et le comité italien, et que ce choix a un coût (d'autant qu'il faut payer pour avoir accès au réseau de Ca' Foscari). On peut bien faire remonter la demande d'une inscription « allégée » mais les questions d'équilibre budgétaire vont prédominer dans la réponse.

Concernant les bourses du CFEB, Vincent Déroche annonce que les Écoles doctorales (ED) ne donnent pas un sou aux doctorants tant que les laboratoires n'ont pas commencé à contribuer. De ce fait, le versement d'une bourse par le laboratoire est une condition *sine qua non* qui enclenche dans un second temps le versement par l'ED d'un montant au mieux équivalent. Mais certaines ED ne donnent rien.

Marie-Hélène Congourdeau signale que les retraités n'ont visiblement droit à rien. Annick Peters-Custot expose que, pour l'usage de l'enveloppe prévue par le CFEB, il convient de fixer un ordre de priorité, car les catégories de demandeurs sont nombreuses : les doctorants et jeunes docteurs en post-doc ; les collègues membres du CFEB mais liés à des laboratoires impécunieux (tout le monde n'est pas rattaché à une UMR centrée sur l'histoire de la Méditerranée médiévale...); les collègues ukrainiens ou turcs ; les retraités. Constantin Zuckerman estime que, vu les prix des logements vénitiens, la somme de 600 euros risque d'être juste pour les jeunes chercheurs. Pour ce qui est de nos collègues ukrainiens, il a par ailleurs lancé l'idée d'une Table ronde de 6 historiens byzantinistes ukrainiens, au financement de laquelle l'AIEB et le comité italien ont accepté de collaborer. Le budget total étant d'environ 5 à 6 000 € il demande si le CFEB ne pourrait pas contribuer à hauteur de 1 300 à 1 500 €. Vincent Puech propose donc de passer l'enveloppe prévue par le CFEB pour le Congrès de Venise de 10 000 à 15 000 euros. Diverses voix proposent une somme un peu plus faible, dans la mesure où l'Assemblée vient de voter un projet concernant le site du CFEB, et ne saurait par trop se lier les mains négativement pour ce qui est de sa mise en place – sans compter la nécessaire prévoyance pour les années à venir.

Élisabeth Malamut pose la question du soutien aux chercheurs russes, ce à quoi le Président répond par l'obligation de prudence, liée à la diversité des attitudes dont il a été lui-même le témoin à Moscou au moment du démarrage de la guerre : l'attitude au cas par cas s'impose. Béatrice Caseau, Trésorière de l'AIEB, informe l'Assemblée que le comité russe a signalé les difficultés des étudiants russes car les universités ne financeront pas leurs déplacements. Il reste tout de même la possibilité d'une participation en ligne, puisque le mode hybride sera possible. En revanche, du côté des collègues ukrainiens, les obstacles sont majeurs : les hommes de moins de 60 ans n'ont pas le droit de sortir du territoire national, les moyens logistiques sont faibles, les réseaux internet très aléatoires, les situations sont plus que précaires. Enfin, l'AIEB avait demandé de l'aide aux comités nationaux pour les étudiants turcs. Le comité turc a distribué des bourses à ses étudiants, mais la livre turque s'est récemment écroulée... Les difficultés sont donc particulièrement vives et nombreuses pour ce prochain Congrès.

En conclusion de ces débats, le Président propose à l'Assemblée de donner mandat au bureau pour l'organisation de la distribution des ressources, en fixant un nouveau plafond de l'enveloppe consacrée au Congrès (il suggère 13 000 euros) et une hiérarchie de la priorité de la distribution de ces fonds dans l'ordre décroissant suivant :

1. Les doctorants et post-doctorants

2. Les membres du CFEB attachés à des centres de recherche impécunieux et/ou qui ne prendront pas en charge leurs frais
3. Les collègues ukrainiens et/ou turcs
4. Les collègues retraités, émérites et honoraires.

L'Assemblée passe au vote et adopte cette proposition à l'unanimité.

On termine les discussions autour du prochain Congrès par les informations relatives à la présentation des livres par les éditeurs scientifiques, ce pour quoi Olivier Delouis, fortement impliqué dans l'organisation, reprend la parole. Il donne (rapidement) la liste actualisée des éditeurs non italiens qui ont confirmé leur présence. Il signale que deux à trois personnes seront, sur place, responsables des relations avec les éditeurs. Une table, pour laquelle le CFEB avancera le financement, sera disponible pour les éditeurs français : le CFEB fera une avance globale (1 000 €) et sera remboursé par les éditeurs français.

Une discussion un peu technique s'engage sur les clefs de répartition des frais entre éditeurs, qui n'ont pas tous la même « épaisseur » - on sait d'emblée que seront présents : l'ACHCByz, *Byzantina Sorbonensia* et l'EHESS, peut-être l'IFPO. *Anacharsis* a décidé de prendre une table individuelle. L'EFA s'arrange de son côté.

Le débat qui suit révèle quelque malentendu sur le rôle du CFEB dans l'organisation de cette table. La Secrétaire du Comité expose en particulier que l'engagement financier du CFEB ne signifiait en rien, dans l'esprit des membres du Bureau, une quelconque activité de coordination logistique réelle. On découvre que la table française est, en fait, à monter. Olivier Delouis va donc considérer les choses avec Constantin Zuckerman.

7. Renouvellement du Bureau de l'AIEB

La parole est donnée à Béatrice Caseau, Trésorière de l'AIEB, qui expose qu'il est prévu que les trois membres du Bureau de l'AIEB ne laissent pas tous les trois la même année leur mandat pour préserver la continuité de fonctionnement. Or, le Président John Haldon et le Secrétaire Athanasios Markopoulos sont atteints par la limite d'âge fixée par les Statuts de l'AIEB. La Trésorière restera donc en poste et deux fonctions sont donc ouvertes, sachant que, traditionnellement, celle de Secrétaire est confiée à un membre du Comité grec (dont on attend donc la proposition d'un nom). C'est l'Assemblée générale du Congrès, fin août 2022 à Venise, qui votera sur ce renouvellement. Le poste de Président est ouvert – sachant que la Présidente du Comité autrichien, qui devra assurer l'organisation du prochain Congrès, en 2026, ne se portera pas candidate.

8. Questions diverses

Elisabeth Malamut demande si une liste des hôtels accessibles à Venise a été fournie par le comité italien. La réponse est non, et sur le site du Congrès (<https://byzcongress2022.org/>) l'onglet « Accomodation » est encore vide.

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie une nouvelle fois tous ceux qui ont assisté à l'Assemblée générale dont il prononce la clôture à 12h25 en invitant l'Assemblée au pot amical prévu en salle Warburg.